

COMMUNE DE PUILBOREAU
ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE
MODIFICATION N° 1 DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté en date du 14 octobre 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du règlement local de publicité de Puilboreau.

Cette procédure a pour objet d'apporter des modifications et ajustements techniques au règlement local de publicité en vigueur pour le mettre en conformité avec la réglementation nationale de la publicité extérieure issue de la loi dite « Grenelle II ». Il s'agit :

- d'ajouter un rapport de présentation,
- d'ajouter des annexes,
- de modifier certaines règles pour les rendre compatibles avec la réglementation nationale,
- et d'actualiser certaines règles.

Cette enquête publique se déroulera en mairie de Puilboreau :

Du mardi 12 novembre 2019 à 14 H et jusqu'au vendredi 29 novembre 2019 à 17h30 inclus.

Monsieur Patrick BECAUD, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Poitiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque personne pourra, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Puilboreau, prendre connaissance du dossier, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévus à cet effet.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Puilboreau, les :

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| - MARDI 12 NOVEMBRE 2019 | DE 14H A 17H30, |
| - MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 | DE 9H A 12H00, |
| - VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 | DE 14H A 17H30, |

Le dossier d'enquête sera également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1713>.

Un accès gratuit au dossier est disponible :

- sur un poste informatique mis à disposition du public, à la Médiathèque de La Rochelle (Avenue Michel Crépeau La Rochelle) le lundi, mardi et vendredi de 13h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (fermée le jeudi),
- sur un poste informatique mis à disposition du public, à la mairie de Puilboreau (29, rue de la République à Puilboreau), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14H à 17H30.

Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions, et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie (29 rue de la République 17285 Puilboreau),
- Sur le registre dématérialisé sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1713>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : modification-rlp.puilboreau@agglo-larochelle.fr
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie, 29 rue de la République, B.P. 10113, 17285 Puilboreau.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, à la mairie de Puilboreau et à la Préfecture, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (<http://www.agglo-larochelle.fr/>) pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la modification du règlement local de publicité de Puilboreau éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Etudes Urbaines de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, (05.46.30.35.21).

FAIT A LA ROCHELLE, LE 14 OCTOBRE 2019

LE PRESIDENT



JEAN-FRANÇOIS FONTAINE